HONORAIRES LOCATION – GESTION – VENTE

Locations – Barème à compter du 01/06/2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989
Comprenant : entremise négociation – visite du logement et constitution du dossier – rédaction de bail

Biens	Honoraires locataires	Honoraires bailleur
Zone très tendue	12,00 € / m²	12,00 € / m²
Zone tendue	10,00 € / m²	10,00 € / m²
Zone non tendue	8,00 € / m²	8,00 € / m²
Frais d'établissement d'un état des lieux : selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué	3,00 € / m²	3,00 € / m²
Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 1989 à la demande du locataire	150,00 €	150,00 €

Le montant total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges par partie.

Parking ou garage	Honoraires locataires	Honoraires bailleur
	Un mois de loyer TTC	Un mois de loyer TTC

Le montant minimum de ces honoraires est de 100€ TTC par partie.

Honoraires pour les autres baux (locaux commerciaux, professionnels) :

2 mois de loyer TTC hors charges à la charge du locataire incluant la rédaction de l'état des lieux entrant.

Honoraires de rédaction d'acte : 5.40 % du loyer annuel hors taxes et hors charges, par partie.

Gestion locative

Honoraires de gestion :

7,00% HT soit 8,4% TTC (TVA 20 %) du montant des encaissements
Assurances loyers impayés : soit 2,10% TTC des sommes encaissées à la charge du bailleur

Les honoraires de location d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er Août 2014.

Transaction – Tout type de locaux - Charge acquéreur

Prix de vente net vendeur compris entre :	% Honoraires TTC (TVA 20 %)
0 et 50 000 €	10 % avec un minimum de 4 000 €
50 001 et 100 000 €	9 %
100 001 et 150 000 €	8 %
150 001 et 200 000 €	7 %
200 001 et 250 000 €	6 %
Au-delà de 250 000 €	5 %

Espace Conseil Immobilier
Agence immobilière

Autres prestations – Barème d'estimation

Bien d'une surface de moins de 150m² : 190,00 € TTC (TVA 20%)
Bien d'une surface entre 151m² et 250m² : 290,00 € TTC (TVA 20%)
Bien d'une surface supérieure à 250m² : 390€ TTC (TVA 20%)
Autre cas : sur devis préalable. Offert en cas de mise en vente.